

www.flauraud.fr

FLAURAUD FIGEAC +33 (0)5 65 34 77 33

AURILIS GROUP SAS Siège social :

14 RUE PIERRE BOULANGER - 63100 CLERMONT FERRAND - FRANCE

N° TVA FR 93321774150

Tél accueil : +33 (0)4 73 420 410 Email compta : compta.clients@flauraud.fr

Mails commerce : relationcommerciale@flauraud.fr litige.retour@flauraud.fr

N° compte client : 24 - Tiers payeur : 24

N° de facture : 44333584 du 18/07/2025

N° TVA CEE :

ADRESSE DE LIVRAISON

FM2I
LA PIERRE LEVEE
46100 FIGEAC

FM2I

LA PIERRE LEVEE

46100 FIGEAC

Chef de secteur : MARCOULY FRANCOIS (tél :)

Devise : EUR

Veillez adresser vos règlements à : AURILIS GROUP SAS - Service Comptabilité - 1 Bd de Verdun - BP 329 - 15003 AURILLAC

N° ligne	Référence	Désignation	Prix U. Brut H.T.	Qté	Remise	Prix U. Net H.T.	Montant Net H.T.	Taux TVA
	Livraison :	24 COMPTANT FIGEAC 46100 FIGEAC						
		BL 18892254 du 18/07/2025						
		Commande VBQC 1464151 1 (LOUA)						
		acompte = 1 loctite 195930 pour lundi						
1	195930	200ML FORM A GASKET N 2 NOIR	5010266188645	13,54	1,00	13,54	13,54	20,00
2	ACOMPTETVA	ACOMPTTE CLIENT TVA		13,54	1,00	13,54	13,54	20,00
						Cumul par BL	27,08	

Toutes les marques utilisées sur ce document ne le sont qu'à titre de référence pour indiquer la destination des produits conformément à l'article L.713-6B du code de la propriété intellectuelle.

CONDITIONS DE REGLEMENT		
Carte bancaire	18/07/2025	32,50

	TVA 20,00 %		TOTAL EUR
Base HT	27,08		27,08
Montant TVA	5,42		5,42
Total TTC	32,50		32,50
A déduire			0,00
Net à payer			32,50

Nos coordonnées bancaires

LCL

IBAN : FR64 3000 2022 2700 0006 0021 M67

BIC : CRLYFRPP

A joindre à votre règlement

Montant TTC : 32,50 EUR

Date d'échéance : 18/07/2025

Tiers payeur : 24_N

N° de facture : 44333584

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE : Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur, même en cas de retour ou d'envoi effectué franco de port. Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable exprès, écrit d'AURILIS GROUP SAS. Tout client professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard d'AURILIS GROUP SAS, d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros, montant fixé par décret, pour frais de recouvrement (Art. L441-6, I-al. 12 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, AURILIS GROUP SAS peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. Conformément à l'article 1229 du Code civil, le client devra payer un montant égal à 5% du montant H.T. de la facture au titre de la clause pénale en cas de non-paiement 15 jours après avoir été mis en demeure de payer. Il est expressément stipulé que le transfert de la propriété des marchandises susvisées ne s'opère qu'au paiement intégral de ces dernières (Art. L624-16 du Code de commerce). En cas de litige, les tribunaux de Clermont-Ferrand sont seuls compétents.

CONDITIONS DE REGLEMENT : Pénalités dues en cas de retard de paiement : taux de refinancement de la BCE + 10 points. Seule la taxe correspondant au prix effectivement payé ouvre droit à déduction. Aucun escompte n'est prévu pour règlement anticipé.

AURILIS GROUP SAS - Capital 7 538 392 Euros - Code APE 4531Z - SIREN 321 774 150 - RCS Clermont-Fd

CARTE BANCAIRE

A00000000031010

VISA

LE 18/07/25 A 08:13:17

AURILIS GROUP

46100

FIGEAC

2528655

30002

32177415000270

#####6475

FCDE5759F18F9CA9

001 000001 39

C @

NO AUTO: 726368

MONTANT:

32,50 EUR

DEBIT

TICKET CLIENT

A CONSERVER

-